



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0163**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2020-2021**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **Vendredi 18 septembre 2020**

Secrétaire élu : **Madame Lucie Vacher**

Affiché le : **Mardi 6 octobre 2020**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0163**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut des risques majeurs (IRMa) au titre de son programme d'actions 2020-2021**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le territoire de la Métropole de Lyon est exposé à de multiples aléas technologiques, géologiques ou hydrologiques. Ils concernent l'inondation par débordement du Rhône, de la Saône ou de leurs affluents mais aussi les mouvements de terrain, en particulier sur les rebords des balmes. À ces risques naturels, s'ajoutent les aléas technologiques, liés à la présence de nombreux établissements industriels mais aussi à la présence d'infrastructures de transport de matières dangereuses ou encore la proximité de centres nucléaires de production d'électricité.

Il est rappelé que la Métropole compte 10 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et 7 plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi) approuvés dont les périmètres couvrent près de 20 % du territoire.

Divers événements récents comme l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen en septembre 2019, ont montré la vulnérabilité des populations et des équipements face aux risques majeurs et l'importance d'une préparation en amont. Un accident majeur d'origine industrielle ou naturelle peut provoquer une situation exceptionnelle qui doit être gérée rapidement, plaçant les acteurs locaux au cœur des dispositifs mis en place par les services préfectoraux.

Dans ce contexte, plusieurs communes de la Métropole ont exprimé leur souhait de mieux prendre en compte les risques majeurs sur leur périmètre. Cela peut se traduire dans des opérations concrètes comme la mise à jour de leur plan communal de sauvegarde (PCS) ou en testant leur dispositif de gestion de crise en conditions réelles lors d'exercices. Il est également proposé d'ouvrir le programme d'action à tous les membres de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de l'aire lyonnaise.

II - Objectifs

L'IRMa, créé il y a plus de 25 ans, possède un savoir-faire et des ressources qui peuvent aider les communes de la Métropole à monter en compétences sur la prévention et la gestion des risques majeurs. Cette association a pour mission de développer tout particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi au niveau national des actions :

- d'assistance technique aux collectivités afin de contribuer à l'élaboration et à la réalisation de projets innovants favorisant l'intégration des risques naturels et technologiques dans les politiques locales de prévention,
- de transfert, de promotion et de diffusion des outils techniques et managériaux développés auprès des acteurs du territoire,
- de responsabilisation du grand public, des entreprises, des responsables et décideurs des autorités locales dans les domaines de la prévention des risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de la convention 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3684 du 8 juillet 2019, la Métropole a attribué une subvention de 23 868 € à l'IRMa.

Au bilan des actions menées au titre de la convention 2019, il est à noter :

- la mise en place d'une méthodologie d'élaboration de cartes opérationnelles lors de l'activation des PCS : 4 ateliers d'une demi-journée chacun réalisés avec les techniciens des 20 communes volontaires puis restitution d'une première version du travail,
- la réalisation de journées EXOCRISE organisées sur le format d'une matinée de sensibilisation à la conduite des opérations en situation de crise et d'un après-midi consacré à une mise en situation de pilotage d'une cellule de crise sous la forme d'une session d'exercices sur table à destination des élus et techniciens communaux. Les Communes de Francheville, Marcy l'Etoile, Givors et Vernaison ont pu bénéficier de cette formation,
- la présentation sur une demi-journée d'une démarche d'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'un plan d'organisation de mise en sûreté des entreprises et des établissements recevant du public (POMSE),
- l'animation d'un réseau de techniciens des communes et des services de la Métropole autour de la question de la gestion de l'information en situation de crise, afin d'échanger et de partager des bonnes pratiques, en bénéficiant de l'expertise de l'IRMa,
- la mise à disposition pour l'ensemble des communes et services de la Métropole des revues de presses hebdomadaires sur l'actualité régionale, nationale et internationale en matière de prévention et de gestion des risques majeurs. La transmission aux communes de la Métropole des publications "Risques Info n° 39 : Evénements extrêmes et changement climatique" et "Risques Info n° 40 : Mise à l'abri dans les activités riveraines et les établissements recevant du public (ERP)".

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel

Pour l'année 2020-2021, il est proposé de poursuivre les actions partenariales de l'IRMa autour de ces 2 axes d'intervention :

- le soutien à la veille informationnelle permettant aux élus et techniciens des 59 communes de la Métropole d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- l'assistance et la mise en réseau des communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de formation, de préparation à la gestion du risque et de résilience des territoires.

Le montant global de ces 2 actions s'élève à 160 722 €, financé de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
soutien à la veille informationnelle	79 300	État (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)	35 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	44 108
sensibilisation, information, formation et mise en réseaux des responsables et décideurs locaux et relais d'opinion	81 422	Département de l'Isère	33 446
		Métropole de Lyon	23 868
		autofinancement	24 300
Total	160 722	Total	160 722

Afin de conduire ce programme partenarial qui bénéficiera au territoire métropolitain sur l'année 2020-2021, il est proposé d'attribuer à l'IRMa une subvention de 23 868 €, identique au montant subventionné en 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 868 € au profit de l'IRMa, dans le cadre de la poursuite de ses actions en matière de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2020 à 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IRMa définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** de fonctionnement à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.